

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50023

Numéro SIREN : 429 019 490

Nom ou dénomination : A.M.C.

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2018 sous le numéro de dépôt 3677

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
100 RUE LOUIS BLANC LES MARCHES DE L'OISE BATIMENT LISBONNE		60160 MONTATAIRE	
Numéro SIRET* 42901949000011		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
		31/12/2016	
		Brut 1	
		Amort., provis° 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
I Frais d'établissement *		AB	
A N Frais de développement*		CX	
C C Concessions, brevets et droits similaires		AF	
T Fonds commercial (1)		AH	
I R Autres immobilisations incorporelles		AJ	
F P Avances et acc. sur immob. incorp.		AL	
Terrains		AN	
I C Constructions		AP	
M Installat° tech., matériel et outillage ind.		AR	
M R Autres immobilisations corporelles		AT	
P Immobilisations en cours		AV	
B Avances et acomptes		AX	
I Participations évaluées (mise en équ.)		CS	
L F Autres participations		CU	
I I Créances rattachées à des participat°		BB	
S N Autres titres immobilisés		BD	
E Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
A S Matières 1ères, approvisionnements		BL	
C T En cours de production de biens		BN	
T En cours de production de services		BP	
C Produits intermédiaires et finis		BR	
C K Marchandises		BT	
I S Avances et acc. versés sur cdes		BV	
R C Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
C R Autres créances (3)		BZ	
U E Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
L D VMP(dt act° propres) :		CD	
I Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obl. (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes : CP	
Clause de rés. de prop. :*		(3) Part à + d'un an CR	
Immobilisations :		Stocks :	
Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input data-bbox="786 421 834 454" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EK"/>	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input data-bbox="786 521 834 555" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="B1"/>	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input data-bbox="786 555 834 589" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EJ"/>	DG		
	Report à nouveau	DH	41 855	-5 358
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 021	47 213
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	88 676	50 655
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
Dettes (4)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input data-bbox="786 1216 834 1249" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EI"/>	DV	113 094	154 896
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 128	9 525
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 304	24 134
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		12 194
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	150 525	200 749
Ecarts de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	239 201	251 404
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	150 525	200 749
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

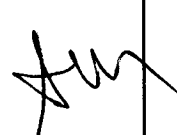
Désignation de l'entreprise : EURL AMC								Néant	*
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		390	
	- services*	FG	208 342	FH		FI	208 342	190 483	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	208 342	FK		FL	208 342	190 873	
	Production stockée*					FM	-2 000	2 000	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	23	511	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	135		
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	206 500	193 384
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	26 788	28 751	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 475	3 450	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	54 655	45 447	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 655	4 386	
	Salaires et traitements*					FY	48 020	40 377	
	Charges sociales (10)					FZ	18 271	17 960	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	8 457	9 275	
	Dotations - dotations aux provisions d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC			
	Autres charges (12)					GD			
							GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	163 322	149 647	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	43 179	43 738	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	0		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 017	3 079	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 017	3 079	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-2 017	-3 079	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 162	40 659	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant		*
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 368	461
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	49	10 042
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 417	10 503
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	58	1 336
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	376	14
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	434	1 350
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	3 982	9 153
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	7 123	2 599
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	210 917	203 888
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	172 896	156 675
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	38 021	47 213
	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H			
R E N V O I S	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	135	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	5 638	1 219
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9			
	(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N		
	(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.	
	ACCORD	434	4 417	
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieure	Produits antérieurs		
				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC										Néant		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	4 430	KE		KF	
C	Terrains						KG		KH		KI	
	Cons	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ	145 000	KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ		KR		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	8 302	KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*			KV	14 109	KW		KX			
		- Matériel de transport*			KY	31 883	KZ		LA			
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	754	LC		LD			
L	- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG			
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
S	TOTAL III				LN	200 049	LO		LP			
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
I	Autres participations				8U	15	8V		8W			
N	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 339	1U		1V			
	TOTAL IV				LQ	4 354	LR		LS			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	208 834	OH		OJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4		
						par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise en équ. 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4		
I	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		LV		LW	4 430	1X	
C	Terrains						LX		LY		LZ	
	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB	145 000	MC			
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF			
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH		MI			
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.						MJ	815	MK	7 488	ML	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	14 109	MO			
		- Matériel de transport			MP	13 923	MQ	17 960	MR			
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	754	MU			
L	- Emballages récupérables et div				MV		MW		MX			
L	Immob. corporelles en cours				MY		NA		NB			
E	Avances et acomptes				NC		NE		NF			
S	TOTAL III				NG	14 738	NH	185 312	NI			
F	Participations évaluées (mise en équ.)				0U		M7		0W			
I	Autres participations				0X		0Y	15	0Z			
N	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D			
N	Prêts et autres immob. financières				2E		2F	4 339	2G			
	TOTAL IV				NJ		NK	4 354	2H			
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	14 738	0L	194 096	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2017							
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : EURL AMC Néant X												
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]						
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)							
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)								
	1	2	3	4	5	6						
1 - Concessions, brevets et droits simil.												
2 - Fonds commercial												
3 - Terrains												
4 - Constructions												
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel												
6 - Autres immobilisations corporelles												
7 - Immobilisations en cours												
8 - Participations												
9 - Autres titres immobilisés												
10 - TOTAUX												
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2. (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".												
CADRE B Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal <table style="width: 100%;"> <tr> <td>1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; width: 150px;"></td> </tr> <tr> <td>2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">=</td> </tr> </table>							1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice												
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-											
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=											
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.												

Désignation de l'entreprise : EURL AMC										Néant	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développ. TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE	4 430	PF		PG		PH		4 430	
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
- Sur sol propre		PM	11 580	PN	7 250	PO		PQ		18 830	
Construct*		PR		PS		PT		PU			
- Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PZ	8 302	QA		QB	815	QC		7 488	
Inst. techn., matériel et outillage ind.		QD	5 405	QE	1 207	QF		QG		6 611	
Autres		QH	31 883	QI		QJ	13 923	QK		17 960	
- Matériel de transport		QL	754	QM		QN		QO		754	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		QP		QR		QS		QT			
- Emballages récup. et div.		QU	57 925	QV	8 457	QW	14 738	QX		51 644	
TOTAL III		ON	62 355	OP	8 457	OQ	14 738	OR		56 074	
TOTAL GENERAL (I + II + III)											
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobiliat* amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
N Inst. gales., agnc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
C Inst gales, agenc. & am. div		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
R Mat bur & inf mob		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO			
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant		X	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	6Z	TV	TW	TX	
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		UE	UF		
- d'exploitation		UG	UH		
- financières		UJ	UK		
- exceptionnelles					
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise :		EURL AMC				Néant		
-------------------------------	--	----------	--	--	--	-------	--	--

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3			
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM				
	Prêts (1) (2)	UP		UR				
	Autres immobilisations financières	UT	4 339	UV	4 339			
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	27 076	27 076				
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	340	340				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	59	59			
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN					
		Divers	VP					
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	91	91				
	Charges constatées d'avance	VS	64	64	-0			
	TOTAUX		VT	31 969	VU	27 631	VV	4 339
	RE NV	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
RE NV	(1)	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
(2)		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG			
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH			
(1)		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	6 750	6 750	
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	6 128	6 128	
(2)		Personnel et comptes rattachés	8C	3 091	3 091	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	6 997	6 997	
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	2 422	2 422	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 178	18 178	
		Obligations cautionnées	VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	615	615	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		Groupes et associés (2)	8J			
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	106 344	106 344	
Dette représentative de titres empruntés*			Z2			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	150 525	VZ	150 525	
RE NV	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
(2)		Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Exercice N, clos le : 31/12/2017									
Designation de l'entreprise : EURL AMC Néant									
I. REINTEGRATIONS BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint - part déductible* à réintégrer :									
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067 BIS-SD)		XX				
Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art 212 bis)		XZ				
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI									
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7			
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)									
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%									
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme									
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)		SU	Zone d'ent.* (act. exo.)		SW		
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage									
TOTAL I									
II. DEDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)									
Régimes imposition	Plus-values nettes	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *							
		- imposées aux taux de 0%							
		- imposées aux taux de 19 %							
particuliers et impos.	à long terme	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des act* et parts		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))							
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer									
Mesures Majoration d'amortissement *									
Entreprise nouvelle 44 septies		K9	Entreprise nouvelle art. 44 sexies		L2	Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)		L5	
Pôle de compétitivité hors CICE		L6	Sociétés d'investissements immo.		K3	Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)		PA	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies)		XC	
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déd. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. pour investissement		Créance dé gagée par le report en arrière du déf. (IS)		ZI			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
TOTAL II									
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation				bénéfice (I moins II)		XI	43 139		
des déficits reportables :				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)									
RESULTAT FISCAL						BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	43 139

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC				Néant	X
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4- K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges*					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation*					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX				YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
				ligne WI	ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports **XU**

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant				
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT						
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-5 358			
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	47 213			
	Prélèvements sur les réserves	0E				
	TOTAL I	0F	41 855			
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB				
	- Autres réserves	ZD				
	Dividendes	ZE				
	Autres répartitions	ZF				
	Report à nouveau	ZG	41 855			
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	41 855		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.						
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1			
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
Détails	- Sous-traitance			YT	18 968	2 804
	- Locations, charges (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	11 003	14 192
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU	4 471	11 590
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	924	857
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
des postes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	19 291	16 004
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	54 655	45 447	
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	1 800	2 987
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	2 855	1 399
et taxes	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	4 655	4 386	
	T.V.A.	- Montant de la TVA collectée	YY	39 603	35 240	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	8 841	12 836		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2017)*		OB	30 033		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so		ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP			
Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)				ZR		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				RH		
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
				PV à 19 %	JM	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	
				PV à 19%	JP	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		N°SIRET de la société mère
				JJ		

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	LOT MAT ATLANI OCCASION	01/01/2000	815		815			
2	PEUGEOT EXPERT	20/04/2004	13 923		13 923			
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.	+		+		+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.	-		-		-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+		+		
Total A. Plus ou moins-values nets à court terme (total des lignes 1 à 20) (12)								
Total B. Plus ou moins-values nets à long terme (total des lignes 13 à 19) (13)								
			B (Ventilation par type)				C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B

2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC					Néant	X	*	
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME								
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)								
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :							
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art.39)							
Total 1								
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N-1 N-2						
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39)	N-1 N-2 N-3						
	quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-4 N-5						
	(à préciser) au titre de :	N-6 N-7 N-8 N-9						
	Total 2							
	B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
	Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
	☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). ☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).							
	Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant		X	*	
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)					
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%		
1		2	3	4		
Moins-values nettes	N					
Moins-values	N-1					
nettes à long terme	N-2					
subies au cours	N-3					
des dix exercices	N-4					
antérieurs	N-5					
(montants restant à	N-6					
déduire à la clôture	N-7					
du dernier exercice)	N-8					
	N-9					
	N-10					
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values	N-1					
nettes à long	N-2					
terme subies	N-3					
au cours des	N-4					
dix exercices	N-5					
antérieurs	N-6					
(montant restant	N-7					
à déduire à la	N-8					
clôture du dernier	N-9					
exercice)	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant				X	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve	Réserve figurant au bilan	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve
à l'ouverture de l'exercice	des sociétés absorbées au cours de l'année	donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	à la clôture de l'exercice



**16 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

N° 2059-E

2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC		Néant	*
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe			
N° SIREN			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		208 342
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		0
Total 1	OX		208 342
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		0
Subv. d'exploitation reçues	OF		0
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		135
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		0
Total 2	OM		135
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON		31 701
Variation négative des stocks	OQ		4 475
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		39 567
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		0
Total 3	OJ		75 744
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	132 734
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)		SA	132 734
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :		YP	1,00
dont apprentis		YF	0,00
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065

2018

Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017	Régime "simplifié d'imposition" ☐ Si option pour le régime optionnel de Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☒ taxation au tonnage ☐		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-I- 1 quinquies C du CGI) ☐ Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays ☐ Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous :			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :	Adresse du siège social		
EURL AMC 100 RUE LOUIS BLANC LES MARCHES DE L'OISE BATIMENT LISBONNE 60160 MONTATAIRE			
N° Siret : 42901949000011			
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :	N° Siret :		
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) : FABRICATION CUISINE.PLACARD.AGENCEME	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 % 38 120 Bénéfice imposable au taux de 28 % 5 019 Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %		
DEFICIT (Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)			
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets		
PVLT imposables au taux de 15% ☐	au taux de 15 % (sans déduction du montant imposé à 15% du cadre I) ☐		
PVLT imposables à 19 % ☐	Autres plus-values imposables à 19 % ☐		
	Plus-values à LT imposables à 0% ☐		
	PV exonérées (art. 238 quinquies) ☐		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐	Jeunes entre. innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	PME innovantes ☐
Ent. nouv. art. 44 septies ☐	Pôle de compétitivité ☐	Zone franche d'activité ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) ☐	Plus values exonérées relevant du taux de 15% ☐		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W ☐ du logement social, art. 244 quater X ☐			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ☐			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt ☐			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 ☐			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 % ☐			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * : ☐ FIDUCIAL SENLIS Téléphone : 0344540118 10 rue Eugène Gazeau 60300 SENLIS			
- du conseil * : ☐			
Téléphone :			
- du C.G.A. :			
n° agrément CGA			
Visa : CGA/AGA ☐ Viseur conventionné ☐			
A MONTATAIRE le 15/03/2018			
Nom du déclarant : MR ALTANI			
Qualité du déclarant : GERANT			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2018

Désignation de l'entreprise : EURL AMC et date de clôture de l'exercice: 31/12/2017													
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.		(a)									
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres		(b)									
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)			(c)									
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées			(d)									
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),			(e)									
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)			(f)									
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))			(g)									
				(h)									
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			(i)									
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)									
7	Montant des revenus répartis (5)			Total (a) à (h)									
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.										
		Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)						année du versement (3)	Montant des sommes versées				
									Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	
										Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)
H DIVERS													
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)													
Adresses des autres établissements													
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
				MVLT réalisée au cours de l'exercice									
				MVLT restant à reporter									

AMC
ASSEMBLEE GENERALES DU 11 JUIN 2018
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

DOCUMENTS A ENVOYER AU GREFFE
(Accompagnés d'un chèque de 45,63 euros)

Paraphez et signez les documents inclus dans ce dossier selon les indications suivantes et envoyer le tout au greffe.

COURRIER AU GREFFE

Monsieur ATLANI signe le courrier et joint un chèque de 45,63 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce

LE PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur ATLANI paraphe de la première page et signe les 2 dernières.
Nombre d'exemplaire : 1

LE RAPPORT DE GERANCE

Monsieur ATLANI paraphe la première et deuxième page et signe la dernière.
Nombre d'exemplaire : 1

L'AFFECTATION DE RESULTAT PROPOSEE ET LA DECISION D'AFFECTATION

Monsieur ATLANI signe en bas de page
Nombre d'exemplaire : 1

BILAN ET LIASSE FISCAL (en double exemplaires)

Monsieur ATLANI paraphe la totalité des pages et signe la page de garde avec mention « certifié conforme à l'original »
Nombre d'exemplaire : 2

AMC
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 100 rue Louis Blanc
Les marches de l'Oise
60160 Montataire
429 019 490 RCS COMPIEGNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 38 021 euros au compte

– « Report à nouveau créditeur » 38 021 euros

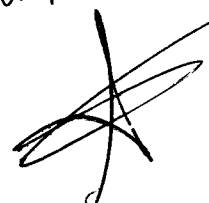
L'assemblée Générale constate que les capitaux propres n'ont pas été reconstitués et que nous décidons de continuer notre activité.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Certifié conforme


AMC
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 100 rue Louis Blanc
Les marches de l'Oise
60160 Montataire
429 019 490 RCS COMPIEGNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 11 JUIN 2018

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 38 021 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....38 021 euros

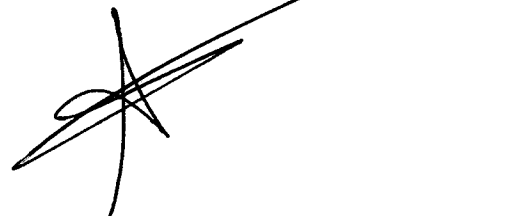
~~Au poste « Report à nouveau créditeur ».....38 021 euros~~

~~Le solde au poste de « Report à nouveau créditeur ».....79 876 euros~~

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

Certifié conforme



AMC
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 100 rue Louis Blanc
Les marches de l'Oise
60160 Montataire
429 019 490 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 JUIN 2018

Le soussigné, Michel ATLANI, associé unique et gérant de la société AMC, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

~~L'exercice clos le 31 décembre 2017 a été marqué par une hausse de son chiffre d'affaires liée à la conjoncture économique difficile pour les ménages qui ont reportés certains de leurs projets.~~

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2018 sont de poursuivre le développement commerciale de notre activité et de maintenir la bonne gestion de nos charges, afin de conforter nos capitaux propres.



RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 208 342 euros contre 190 873 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 9,15%.

Le montant des **autres produits d'exploitation** s'élève à 135 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des **achats et variations de stocks** s'élève 29 263 euros contre 32 201 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 9,12%.

Le montant des **autres achats et charges externes** s'élève à 54 655 euros contre 45 447 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 20,26%.

Le montant des **impôts et taxes** s'élève à 4 655 euros contre 4 386 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,15%.

Le montant des **traitements et salaires** s'élève à 48 020 euros contre 40 377 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 18,93%.

Le montant des **cotisations sociales et avantages sociaux** s'élève à 18 271 euros contre 17 960 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1,73%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 personnes contre 2 personne pour l'exercice précédent.

Le montant des **dotations aux amortissements et provisions** s'élève à 8 457 euros contre 9 275 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 8,83%.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice ont atteint au total 163 322 euros contre 149 647 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 9,14%.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice à 43 179 euros contre un montant de 43 738 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,28%.

Quant au **résultat courant avant impôts**, tenant compte du résultat financier négatif de 2 017 euros, il s'établit à 41 162 euros contre un montant de 40 659 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,24%.

Après prise en compte du résultat exceptionnel positif de 3 982 euros et d'un impôt sur les bénéfices de 7 123 euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ce solde par un bénéfice net comptable de 38 021 euros contre un bénéfice net comptable de 47 213 euros pour l'exercice précédent.



Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les compte annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 38 021 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice.....38 021 euros

Au poste « Report a nouveau créditeur ».....38 021 euros

Le solde au poste de « Report a nouveau créditeur ».....79 876 euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

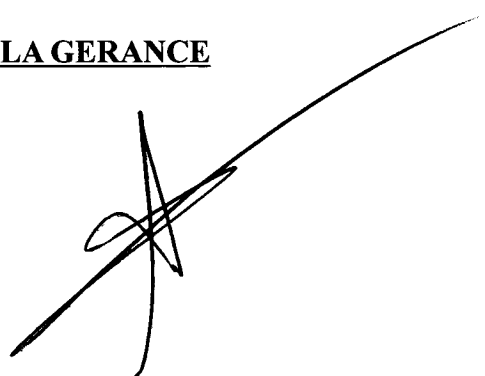
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du ~~Code de commerce.~~

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

AMC
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 100 rue Louis Blanc
Les marches de l'Oise
60160 Montataire
429 019 490 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit
le 11 juin, à 10 heures 30,
Au siège social Montataire,

Le soussigné Monsieur ATLANI Michel, associé unique de la société AMC, société à responsabilité limitée, au capital de 8 000 euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur ATLANI Michel, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

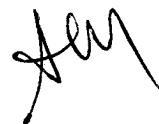
2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.



DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 38 021 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....38 021 euros

Au poste « Report a nouveau créiteur ».....38 021 euros

Le solde au poste de « Report a nouveau créiteur ».....79 876 euros

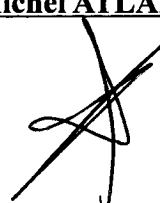
Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Michel ATLANI



ANNEXE

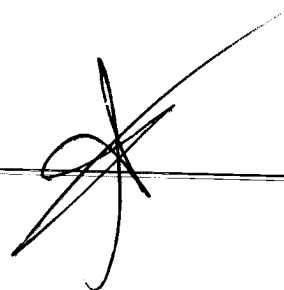
CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE ET L'ASSOCIE UNIQUE

Concernant Monsieur ATLANI Michel associé unique et gérant :

- ♦ A perçu au titre de ses appointements, la somme totale de 0 euros,

- ♦ A bénéficié de la prise en charge par la société de ses cotisations personnelles obligatoires pour un montant total de 1 078 euros, se répartissant comme suit :
 - Maladie : 218 euros
 - Vieillesse : 860 euros

- ♦ Est titulaire dans les livres de la Société, d'un compte courant d'associé, non rémunéré, dont le solde à la clôture s'élevait à 104 326,50 euros.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned on the right side of the page.